

<https://enseignants.se-unsa.org/eps-au-bac-la-session-inedite-desormais-definie-pour-tous-les-lyceens>



EPS au bac : la session inédite désormais définie pour tous les lycéens

- Je suis... - Prof d'EPS - Métier -

Date de mise en ligne : mardi 2 juin 2020

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

L'adaptation des modalités d'évaluation de l'EPS au bac pour les élèves des voies générale, technologique et professionnelle est désormais actée.

Elle se fondera essentiellement sur les contrôles en cours de formation (CCF) réalisés avant le confinement et pourra s'appuyer si besoin sur une note de contrôle continu dans des situations bien spécifiques.

Enseignement obligatoire d'EPS des voies générale, technologique et professionnelle

- Elèves ayant réalisé 2 ou 3 CCF

Leur note de bac sera la moyenne des notes des CCF.

- Elèves ayant réalisé un seul CCF

Leur note de bac sera la note du CCF complétée éventuellement par une note de contrôle continu si l'enseignant a suffisamment d'éléments pour évaluer le niveau de compétences dans une autre séquence d'enseignement.

Dans ce cas de figure, la note prise en compte sera la moyenne entre la note du CCF et la note de contrôle continu.

- Elèves n'ayant réalisé aucun CCF

Leur note de bac sera une note de contrôle continu si l'enseignant dispose de suffisamment d'éléments pour attester de la compétence de l'élève en EPS.

NB : si aucune note ou moyenne annuelle de contrôle continu ne peut être attribuée en raison d'inaptitude sur une séquence d'enseignement ou pour raisons médicales attestées, l'élève sera dispensé et le coefficient à l'épreuve d'EPS au baccalauréat sera neutralisé.

- Elèves concernés par l'épreuve ponctuelle (haut niveau)

Leur note d'épreuve sera la moyenne annuelle d'EPS figurant dans leur livret scolaire ou leur dossier de contrôle continu.

Exceptionnellement pour cette session 2020, la commission académique d'harmonisation propre à l'épreuve de CCF ne se tiendra pas et chaque enseignant inscrira directement dans le livret scolaire ou dossier de contrôle continu de l'élève la note finale à prendre en compte pour l'épreuve d'EPS.

Enseignement facultatif d'EPS des voies générale et technologique

La note retenue correspondant à la pratique sportive sera automatiquement validée à 16 sur 20 conformément à la note de service et la partie restante de 4 points correspondant à la soutenance orale sera neutralisée.

Ainsi, tous les élèves concernés se verront attribuer la note de 20 sur 20.

L'avis du SE-Unsa

Cette adaptation des modalités d'évaluation de l'EPS pour les élèves des voies générale, technologique et professionnelle dans le contexte inédit que nous connaissons a le mérite de s'appuyer sur les CCF déjà réalisés assurant ainsi une certaine fiabilité et solidité des compétences évaluées pour la grande majorité des élèves. Les solutions proposées pour chaque situation possible témoignent d'une prise en compte du travail des équipes enseignantes que l'on ne peut complexifier, mais aussi du travail fourni par les élèves sur les CCF qu'il était

impensable de dévaloriser.